

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 37 (1908)

Heft: 2

Rubrik: Conférence du Vme arrondissement : 27 novembre 1907 [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONFÉRENCE DU V^{ME} ARRONDISSEMENT

27 novembre 1907.

(Suite et fin.)

Examens écrits de printemps.

Dans la feuille d'examen, on doit indiquer la date de naissance de l'élève et non son âge : l'âge peut induire l'examineur en erreur.

Dans les exercices de langue, il est des fautes généralement commises dans les écoles. Nous citons les principales. On emploie *échauffer* pour *chauffer* — *venir* pour *devenir* — *cet* pour *c'est* — *des fois* pour *parfois* — *je crois* pour *j'espère* — *rien* pour *point*. On confond *et*, *est* — *cuir*, *cuire* et même *cuivre* — *tout*, *tous* — *afin*, *enfin* — *comme*, *comment* — *voici*, *voilà* — *travail*, *travaille* — *sers*, *serre* — le futur et le conditionnel.

Divers.

1° Adressez à M. l'Inspecteur et à la Préfecture un avis des vacances données aux écoles, selon le formulaire officiel. Dans les localités qui comptent plusieurs écoles, le maître de la classe supérieure est chargé de cet avis lorsqu'il s'agit de vacances ordinaires atteignant tous les degrés.

2° M. l'Inspecteur renouvelle la défense de transmettre les livrets directement au maître ou de le remettre à l'élève. La feuille de route suffit pour les élèves quittant le canton, mais une adresse aussi complète que possible est indispensable.

3° Il existe encore des maîtres négligents dans la tenue régulière des registres d'absences. Quelle confiance peut-on avoir dans les statistiques du rapport annuel de ces classes ? Les chiffres sont fictifs et n'indiquent pas la réalité. La page 32 du registre doit être mise à jour chaque semaine. La page 33 se remplit à la fin de l'année.

4° Le rapport hebdomadaire de la 52^{me} semaine de l'année scolaire courante ne portera que jusqu'au 30 avril. Les absences survenues dans les premiers jours de mai seront inscrites dans le rapport de la deuxième semaine de ce mois.

5° Pendant les classes, il faut se conformer rigoureusement à l'ordre établi dans le journal. Sachons nous limiter. En prolongeant certaines leçons, nous faisons souffrir celles qui suivent.

6° Veillez à l'hygiène de la salle. Cependant, sous prétexte d'aérer le local, il ne faut pas que la récréation prévue dans le règlement dépasse le temps fixé. Des abus existent.

7° Seront dispensés du travail annuel :

1° Le secrétaire des conférences générales ;

2° Les secrétaires des conférences régionales ;

3° MM. Vionnet, Lanthmann et Collaud, chargés d'un travail spécial.

4° La secrétaire de M^{lle} l'Inspectrice.

M. Bourdilloud est nommé rapporteur de district.

8° Les travaux seront remis à M. l'Inspecteur scolaire pour le 15 janvier 1908. Le rapporteur transmettra son travail au rapporteur général au 15 mars.

M. le Préfet de la Gruyère est heureux d'assister pour la première fois à notre conférence générale. Il nous rappelle :

1° Qu'il suffit d'indiquer dans le rapport hebdomadaire envoyé à la Préfecture le total seulement des absences légitimes.

2° Que la Préfecture doit être avisée des vacances accordées aux écoles, afin d'éviter des courses inutiles.

3° Que les mauvais traitements infligés aux élèves occasionnent le mécontentement des populations. L'autorité ne peut prendre la cause d'un instituteur coupable d'actes de ce genre. Il est vrai que parfois le sang-froid échappe.

4° Que l'Inspecteur scolaire et la Commission locale ont seuls le droit de recourir à la gendarmerie.

5° Le premier but à viser est l'éducation de la jeunesse. La grossièreté conduit au crime.

M. le Préfet touche en passant la délicate question des traitements, qu'il reconnaît d'infériorité notable et nous invite à patienter. L'autorité est bien disposée ; il faut commencer par les moins privilégiés.

Enseignement de la grammaire.

Quelques maîtres dévoués à la cause de l'instruction primaire ont préparé un plan indiquant dans leur ordre naturel les nombreux exercices à faire pour enseigner la grammaire. C'est un immense travail qui a demandé de multiples conférences. Il est réellement pratique et son application dans quelques classes a donné d'heureux résultats.

On procède généralement mal dans l'enseignement de cette branche.

1° Le cours inférieur est uniquement occupé à des copies. On peut y faire beaucoup pourvu qu'il y ait méthode.

2° On s'attache trop au livre de lecture qui ne peut certainement pas fournir tous les exercices demandés. Le maître peut tirer beaucoup de devoirs écrits ou oraux des connaissances des élèves.

3° Il n'y a pas assez de liaison entre la leçon orale et le devoir écrit qui n'est pas toujours chose facile à trouver. On remet à plus tard et au moment donné, on impose le premier exercice venu.

Le plan général manque, on avance trop rapidement, on revient en arrière, on patauge ; les jours, les semaines, les mois et l'année se passent sans obtenir le résultat désiré, malgré bien des efforts, mais des efforts mal entendus.

M. Demierre, directeur, combat l'orthographe phonétique. Elle coupe court à tout raisonnement : elle le paralyse. L'orthographe de règles oblige à raisonner. Elle ne surmène pas pour autant qu'elle est comprise.

La proposition est la cellule du langage ; ce sera donc le point de départ. L'élève sera amené à en comprendre les différentes parties : sujet, verbe et attribut. Le sujet, qui est souvent un nom, permettra l'étude de ce genre de mots en s'étendant sur le nombre et les exceptions à la règle générale.

Les exercices doivent être bien préparés et peu nombreux, de crainte de

tuer l'initiative qui manque à notre caractère fribourgeois. Choisissons des exercices faciles, mais exigeons qu'ils soient faits. Ce que le maître fait est peu, ce que les élèves font, c'est tout. Les dictées sont la corroboration des leçons orales et des devoirs faits ; pour être profitables, elles seront préparées par le maître, qui les conformera aux règles enseignées. Les élèves raisonnent sur les fautes commises et s'exercent à l'application des règles. *L'analyse orale* est une partie essentielle de l'enseignement de la langue. L'enfant doit connaître les différentes parties de la phrase, comme l'artisan connaît la valeur et l'utilité de chaque partie de l'objet qu'il construit ou de la machine qu'il emploie.

Les maîtres du V^{me} arrondissement saluent cet exposé par de vigoureux applaudissements, bien mérités. M. Demierre possède vraiment le secret de l'enseignement de la langue maternelle.

Le plan indiqué plus haut est distribué aux maîtres des écoles à trois degrés pour être affiché dans la salle. On est prié de l'étudier et de le consulter chaque jour dans la préparation du journal de classe.

Indiquez clairement dans votre journal le sujet de la leçon ou de l'exercice. L'enseignement de la grammaire peut être donné aux deux cours supérieurs simultanément. Prière d'y consacrer des leçons modèles dans les conférences régionales.

La séance touche à sa fin ; elle fut laborieuse. La plupart des instituteurs et institutrices participent au banquet servi magistralement dans la grande salle du confortable Hôtel moderne. Il est regrettable que plusieurs laissent de côté cette réunion familière du corps enseignant. Elle a sa raison d'être, elle nous unit, elle nous fait connaître réciproquement, elle nous égaye et nous instruit.

L. Bosson, *secrétaire*.

LEÇONS DE PROBLÈMES PRATIQUES ¹

(Cours de perfectionnement)

Thème. — Il se dépense annuellement 6 000 000 fr. dans le canton de Fribourg pour la boisson. (Déclaration du Grand Conseil, novembre 1907.)

But de la leçon. — 1^o Eclairer le peuple ; 2^o lui faire comprendre ce que c'est que 6 millions de francs ; 3^o lui faire voir quelles cultures ou ressources sont anéanties par le vice alcoolique ; 4^o conclusion : horreur de la boisson.

Quelques problèmes me permettront d'arriver au but proposé.

Qu'est-ce que 6 000 000 fr. ?

Problème 1. — Sachant qu'une pièce de 1 fr. pèse 5 gr., quel serait le

¹ Leçon donnée par M. Goumaz, instituteur à Fétigny, en conférence régionale à Cugy, le 18 décembre 1907.